SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE GARONNE

Thierry SUAUD
Président du SDEHG

Tél. : 05 34 31 15 38
@ : thierry.suaud@sdehg.fr

Madame Agnès PANNIER-RUNACHER
Ministre de la Transition énergétique
246, Boulevard Saint-Germain

75 007 PARIS

Toulouse, le 19 SEP. 2022

Madame la Ministre,

Depuis le dernier trimestre 2021 la hausse d'ampleur inédite du prix de l'énergie impacte de plein fouet les collectivités locales. La difficile reprise économique qui a suivi la crise sanitaire a entraîné une envolée des prix des principales matières premières, gaz, charbon et pétrole. Depuis lors, les prix de gros de l'électricité battent chaque semaine de nouveaux records. Dernièrement, le prix de l'électricité a dépassé les 1000€ du Mégawattheure pour 2023 soit 12 fois plus qu'en 2022. Par ailleurs, la guerre et le contexte géopolitique particulièrement sous tension à l'Est de l'Europe, influent défavorablement sur les marchés de l'énergie, laissant craindre le pire pour l'hiver prochain.

Les élus du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne sont convaincus que pour faire face à cette crise de l'énergie sans précédent il est essentiel entre autres, de réduire nos consommations et d'agir de façon collective. Nous avons déjà engagé plusieurs démarches fortes en ce sens, dont le lancement d'un programme visant à accélérer le déploiement des éclairages à leds en Haute-Garonne et la constitution d'un groupement d'achat d'électricité. Toutefois, force est de constater que les prix les plus compétitifs obtenus cet été sont sans rapport avec les dépenses d'énergie que les communes ont connu en 2021.

Le niveau actuel de prix de l'énergie interroge donc légitimement sur ses conséquences en matière de tarification de nos services publics (eau, assainissement, déchets) et parapublics essentiels (santé, médico-social), ou plus simplement sur l'existence même et la survie de certains d'entre eux. A moyen terme, ce niveau de prix pourrait contraindre certaines collectivités à procéder à des choix douloureux de réduction substantielle de leurs investissements, voire carrément d'interruption de services pourtant essentiels, avec un impact direct sur les administrés, les entreprises, l'économie et les emplois locaux.

J'ai en outre la conviction que de nombreuses collectivités se trouveront rapidement dans l'incapacité d'honorer leurs factures d'énergie, sans alternatives ni outils pour faire face à cette situation inédite. Il ne faudrait pas que sur ce sujet de l'énergie, les collectivités soient « les grandes oubliées » des mesures prises ou envisagées par le gouvernement.

Il est donc urgent et impératif que les règles actuelles du marché européen de l'énergie soient modifiées et que le gouvernement et le parlement engagent les réformes profondes et structurelles qui en découlent. Il s'agit avant tout de maîtriser pour tous les usagers le coût de ce « *produit de première nécessité* » tel que défini par le Code de l'Energie, mais également de protéger nos services publics et les consommateurs les plus fragiles.

Certes, les tarifs réglementés de vente (TRV) de l'électricité existent toujours en France pour les puissances inférieures à 36 KVA mais aujourd'hui, de nombreuses incertitudes subsistent sur leurs niveaux de prix en 2023 et vous le savez, la réglementation actuellement en vigueur exclut d'office nombre de communes du champ d'application de ces tarifs préférentiels.

Au-delà de la protection des usagers les plus fragiles et du dispositif des CEE, il serait opportun de conjuguer les tarifs réglementés aux économies d'énergie réalisées par les structures communales ou intercommunales. Les communes ou intercommunalités doivent pouvoir bénéficier des tarifs réglementés et des aides de l'Etat pour leurs opérations d'investissements visant à économiser l'énergie, qu'il s'agisse de la rénovation de l'éclairage ou des bâtiments publics mais également pour la production.

La décision prise par le Parlement Européen le 8 juin dernier interdisant la vente de voitures neuves à moteur thermique dans l'Union Européenne à partir de 2035, fut une décision historique. L'Etat et les collectivités doivent donc s'engager ensemble dans le déploiement accéléré d'Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) publiques, afin d'assurer une couverture maximale du territoire national.

Or, dans le contexte énergétique actuel, les IRVE publiques pourtant essentielles à la transition écologique et dont les coûts d'exploitation sont pris en charge par les communes et les structures intercommunales compétentes seront forcément déficitaires. Par exemple, la dynamique en faveur des véhicules électriques amorcée dès 2016 en Haute-Garonne avec la création d'un réseau de 100 IRVE se traduit aujourd'hui par une hausse constante du nombre de charges et donc des consommations électriques importantes. Le surcoût généré impacte déjà directement les budgets des collectivités car le prix du Kilowattheure facturé aux usagers ne peut être réhaussé sans altérer inévitablement la dynamique engagée.

Alors que des mesures exceptionnelles ont été mises en place par le gouvernement pour réduire le coût de l'essence, des décisions doivent être adoptées pour soutenir les collectivités engagées en faveur de la mobilité électrique. Les communes ou intercommunalités participant au maillage du territoire avec des IRVE de puissance inférieure à 36KVA doivent pouvoir bénéficier des tarifs réglementés de l'électricité.

Enfin, je reste perplexe à l'examen des évolutions des prix spot de l'électricité en FRANCE, comparativement à celles de l'ESPAGNE ou du PORTUGAL qui restent maîtrisées sur une même période. Je m'interroge en effet sur l'identité des réels bénéficiaires des hausses de prix historiques dans notre pays étant certain que ce ne sont ni les collectivités ni les consommateurs finaux, ces derniers subissant de fait les fluctuations incontrôlées du marché français.

Espérant que vous saurez mettre en œuvre une politique permettant de concilier les économies d'énergie et les ressources financières des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la transition écologique, je vous prie d'agréer Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Syndical Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne
S.D.E.H.G.
C.S. 58021
31080 TOULOUSE
Cedex 6

Le Président,

Thierry SUAUD